

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Arrivé à 18h35), M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Absent de 18h30 à 18h35), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Membres en exercice	36	Délibération n°20/11/2025/03
Présents	27	Objet : Épicerie Sociale et Solidaire – Proposition de
Pouvoirs	04	dénomination
Votants	31	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16/12/2021/17 en date du 16 décembre 2021, approuvant la création d'une Épicerie Sociale et Solidaire sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Dans le cadre de la politique communautaire de solidarité et d'action sociale, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a engagé la création d'une Épicerie sociale et solidaire intercommunale, située à Genlis, au 5 rue Marie Curie, dont l'ouverture au public est envisagée d'ici la fin d'année.

Cet équipement, dont la vocation est de favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, de soutenir les publics en difficulté économique et de promouvoir le lien social, s'inscrit pleinement dans les compétences exercées par la Communauté de Communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire.

Afin d'identifier cet équipement auprès du public, des partenaires et des usagers, il convient désormais de lui attribuer une dénomination officielle.

À l'issue d'un travail de concertation mené avec les élus référents, les agents du service, les 1^{ère} et 5^{ème} commissions, il est proposé de retenir la dénomination suivante : « Au Brin de Partage ».

Ce nom a été choisi pour sa dimension symbolique et fédératrice, traduisant à la fois :

- la solidarité et le partage, valeurs fondatrices du projet,
- la dimension locale et humaine de l'épicerie, illustrée par le mot "brin", évoquant la nature, la proximité et la simplicité,
- l'identité collective du territoire communautaire, qui se reconnaît dans un projet porteur de cohésion et d'entraide.

Considérant la nécessité de doter cet équipement d'une dénomination officielle afin d'en assurer la visibilité et l'identité sur le territoire,

Considérant que cette proposition de dénomination a fait l'objet d'une information au Conseil Communautaire du 20 juin 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer à l'épicerie sociale et solidaire intercommunale la dénomination suivante : « Au Brin de Partage »,
- PRÉCISE que cette dénomination sera utilisée dans l'ensemble des supports de communication, signalétiques et documents officiels relatifs à cet équipement,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 20 novembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

912 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

